

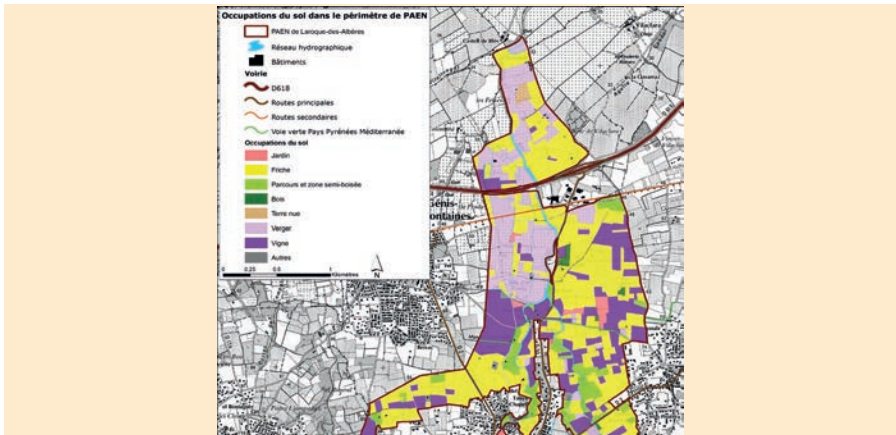


AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ESPACES

Aménagement foncier rural

OBJECTIF

Aider les collectivités dans la restructuration et la mise en valeur des espaces agricoles et forestiers dans un objectif de redynamisation des filières agricoles et de lutte contre la friche.



ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ

- ✓ Aide au choix des outils les plus adaptés aux contraintes et spécificités du territoire.
- ✓ Mise en œuvre des outils de l'aménagement foncier rural définis aux articles L.121- 1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, à la demande des communes et EPCI.

*Présentation détaillée des outils dans le Guide du foncier agricole, consultable sur **leDépartement66.fr***

Service Foncier rural, Agriculture et Agroalimentaire :

04 68 85 82 42 - foncierrural@cd66.fr